

ISS viole la paix du travail: le SSP porte plainte

29.06.10

ISS viole la paix du travail: le SSP porte plainte

[AUTEUR : SSP](#)

Alors que ISS et le SSP sont encore soumis jusqu'au 30 juin à la CCT (Convention Collective de Travail) et donc à la Paix du Travail, ISS a remis la semaine du 21 juin des contrats individuels à tous les employés pour le 1^{er} juillet, en exigeant une signature avant le lundi 28 juin.

Non seulement ce mode de faire ne respecte pas le délai légal de congé des collaborateurs, généralement de 2 mois dans cette entreprise, mais surtout il s'agit là d'une grave violation de la Paix du Travail par l'entreprise.

Relativement à la Paix du Travail, la CCT prévoit dans son article 3 alinéa 2:«*Toute partie contractante qui ne respecte pas la Paix Sociale est tenue de payer à l'autre une peine conventionnelle de CHF 50'000.- CHF. La partie victime de la violation peut résilier la convention collective de travail avec effet immédiat.*»

Le SSP va donc porter plainte ce jour à la CRCT (Chambre des Relations Collectives de Travail) pour demander le paiement par ISS de la peine conventionnelle prévue.



[<- retour:](#)